

Recherches sociographiques



La Révolution tranquille : du patronage au réglage

Vincent Lemieux

Volume 23, numéro 3, 1982

Imaginaire social et représentations collectives, II. Mélanges offerts à Jean-Charles Falardeau

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055990ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055990ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lemieux, V. (1982). La Révolution tranquille : du patronage au réglage. *Recherches sociographiques*, 23(3), 335–346. <https://doi.org/10.7202/055990ar>

Résumé de l'article

Dans l'île d'Orléans, chère à Jean-Charles Falardeau et à Jean-Charles Bonenfant, son ami, la Révolution tranquille s'étendait au début des années 1960. Quelques partisans de la nouvelle culture politique faisaient entendre leur voix parmi celles des partisans, encore très majoritaires, de l'ancienne culture politique.

Au cours des années 1950, Georges-Émile Lapalme, le chef du Parti libéral du Québec, avait déclaré : « Être libéral, c'est être socialement juste. » De son côté, Gérald Martineau de l'Union nationale, accusé de patronage, avouait lors de la causerie qu'il prononçait à la télévision, le 8 juillet 1961 : « Oui, j'ai fait du patronage. Je l'ai fait au grand jour. Je ne m'en cache pas et je ne m'en défends pas. Tant et aussi longtemps qu'il y aura de la misère à soulager, des problèmes familiaux à résoudre, je n'hésiterai pas à réduire les profits des compagnies pour les faire distribuer à des centaines et des centaines de gens. » On retrouvait sur le terrain ces deux conceptions de la politique. Elles seront illustrées ici par les propos de deux organisateurs libéraux de l'île d'Orléans, rencontrés un peu après les élections générales du 14 novembre 1962, celles de la nationalisation de l'électricité.

LA RÉVOLUTION TRANQUILLE DU PATRONAGE AU RÉGLAGE

Dans l'île d'Orléans, chère à Jean-Charles Falardeau et à Jean-Charles Bonenfant, son ami, la Révolution tranquille s'étendait au début des années 1960. Quelques partisans de la nouvelle culture politique faisaient entendre leur voix parmi celles des partisans, encore très majoritaires, de l'ancienne culture politique.

Au cours des années 1950, Georges-Émile Lapalme, le chef du Parti libéral du Québec, avait déclaré : « Être libéral, c'est être socialement juste. » De son côté, Gérard Martineau de l'Union nationale, accusé de patronage, avouait lors de la causerie qu'il prononçait à la télévision, le 8 juillet 1961 : « Oui, j'ai fait du patronage. Je l'ai fait au grand jour. Je ne m'en cache pas et je ne m'en défends pas. Tant et aussi longtemps qu'il y aura de la misère à soulager, des problèmes familiaux à résoudre, je n'hésiterai pas à réduire les profits des compagnies pour les faire distribuer à des centaines et des centaines de gens. »

On retrouvait sur le terrain ces deux conceptions de la politique. Elles seront illustrées ici par les propos de deux organisateurs libéraux de l'île d'Orléans, rencontrés un peu après les élections générales du 14 novembre 1962, celles de la nationalisation de l'électricité.

Un organisateur de l'ancienne culture politique

B. est un cultivateur assez prospère, de quarante-cinq ans environ. Il est le président des libéraux de Saint-Jean, qu'il habite avec sa famille, depuis dix ans environ. Quand j'arrive chez lui, il parle avec trois jeunes de la paroisse, dont deux frères, qui sont venus le voir dans le but d'obtenir du travail. Après leur départ, l'épouse de B. lui dit devant moi, d'un ton autoritaire : « Commence par en placer un par famille ! » Elle semble avoir une forte emprise sur B. Quand celui-ci s'absentera, au cours de l'entrevue, elle répondra au téléphone au principal organisateur libéral de Sainte-Pétronille. Elle est parfaitement au courant des affaires politiques de l'île.

Avec B. je fais un tour de l'île pour qu'il commente les résultats des élections dans les six paroisses. Parlant de Saint-Pierre, il manifeste son opposition à R. (l'organisateur de la nouvelle culture politique, qui sera présenté plus loin), « un grand niaiseux, pris dans son écaille, et qui ne se grouille pas ». À Sainte-Famille, les résultats ont été décevants pour les libéraux parce que le candidat n'a réussi à « marier » les deux principaux organisateurs qu'à la fin de la campagne. À Saint-François, il n'y a pas eu de « mariage » entre les deux frères qui dominent la politique locale. L'un des deux, qui est maire de la place, est même soupçonné de pencher vers l'Union nationale. L'épouse de B. déclare à ce propos : « Un Bleu n'a pas d'affaire à être maire avec un gouvernement libéral à Québec. » Il obtient des pensions, des primes, etc. et les libéraux n'en ont pas le mérite. Quant à l'autre frère, qui est l'organisateur libéral, B. lui reproche d'être trop ménager, d'en garder trop pour lui. Il n'a pas su profiter du bout de chemin qu'on lui a donné à réparer au cours de la campagne. Il y a fait travailler ses parents et des « Don Bosco » (*i.e.* des arriérés mentaux de l'institution de ce nom) pour sauver de l'argent. Des partisans libéraux, déçus, ont voté pour l'Union nationale à cause de cela.

D'autres frères des deux frères en question sont d'un peu toutes les couleurs, en politique. B. ne comprend pas cela : « Chez nous on était neuf frères et jamais on ne s'est couillonné. » Il pense que le plus vieux des frères devrait s'imposer aux autres.

B. et son épouse en ont contre l'Association libérale du comté. Si le candidat a été battu dans Montmorency, c'est à cause de l'Association. Ça n'a pas de bon sens de changer de président à tous les deux ans. Les présidents locaux font leurs demandes publiquement et se jalourent. B. dit là-dessus : « Le président de la paroisse voisine n'a pas d'affaire à savoir ce que je demande... Je ne me suis jamais réuni avec l'Association et pourtant c'est moi qui ai obtenu le plus pour ma paroisse. »

Au cours de l'entrevue, B. apprend au téléphone que le candidat libéral défait accepte de s'occuper du patronage dans le comté. C'est un grand soulagement pour B. et son épouse. Il enchaîne en disant que les organisateurs ne doivent pas faire d'argent avec la politique. Il y a bien assez qu'on les soupçonne, malgré tout, d'en faire. B. parle aussi du patronage : « Moi j'appelle du patronage de recevoir un dix dollars par en dessous, à l'occasion d'un contrat ou d'une vente. C'est mauvais, on ne doit pas faire cela. Mais placer nos libéraux, obtenir des faveurs pour eux, on appelle cela aussi du patronage. Je ne suis pas d'accord. Il faut que ce soit comme cela. C'est juste. »

B. est déçu des résultats dans Saint-Jean, même si le Parti libéral a obtenu une majorité de quarante-trois votes sur l'Union nationale. D'après le pointage, la majorité devait être de quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix votes. Au village, de vingt à vingt-cinq électeurs qui devaient voter libéral ont voté Union

nationale pour gagner. Il y en a qui se croiraient déshonorés s'ils perdaient. Le chef de l'Union nationale dans Saint-Jean répétait et répétait que l'Union nationale allait prendre une majorité de sièges. Et comme il a de l'argent, il gageait là-dessus, ce qui impressionnait les gens. « Ceux qui nous ont trompés, ajoute B., sont d'anciens partisans de l'Union nationale, qui ont eu des positions, des pensions de ce parti et contre lesquels nous n'avons rien fait, en espérant qu'à cause de cela ils voteraient pour nous. Nous savons qui ils sont. On voit cela dans la face de quelqu'un, le lendemain de l'élection, s'il a gagné ou perdu. Maintenant c'est fini. Demain soir, je vais chez le maire avec d'autres organisateurs pour revoir nos listes et sortir les noms de ceux qui ont voté contre nous à la dernière minute. Je vous assure que cette fois ils vont perdre leurs "jobs" et leurs pensions. »

De lui-même, B. ne parle pas de la nationalisation de l'électricité. Quand je lui demande s'il en a parlé durant la campagne, il me dit oui, mais sans conviction. Il montrait surtout aux gens que ça leur apporterait du travail.

B. et son épouse ont suivi le débat entre Lesage et Johnson à la télévision. Ils sont d'avis que Lesage a gagné le débat parce qu'il n'a pas eu de faiblesses, contrairement à Johnson qui « mettait et ôtait ses lunettes quand ce n'était pas le temps ». Mais B. ne pense pas que le débat ait eu une grosse influence sur les gens de Saint-Jean. « En ville peut-être, mais pas ici. L'idée des gens était faite avant le débat. »

Un organisateur de la nouvelle culture politique

R. qui a trente ans environ est lui aussi un cultivateur, mais moins prospère que B. Il est marié depuis quelques années. Son père et sa mère ainsi que des frères et sœurs et deux « engagés » vivent avec lui sur la terre paternelle, dont il dirige les travaux. Il est le président local des libéraux à Saint-Pierre. Le père de R. se mêle à la conversation, de même que l'épouse de R. qui regarde la télévision avec intérêt. Trois des sœurs de R. ainsi que les deux « engagés » sont eux aussi rivés à la télévision.

R. est heureux des résultats obtenus par le Parti libéral, à Saint-Pierre, la paroisse la plus conservatrice de l'île. La majorité de l'Union nationale est tombée de cent cinquante votes à quatre-vingt-cinq. Il explique ce résultat par plusieurs facteurs. D'abord, il y a le fait que l'ancien député unioniste, Yves Prévost, très populaire à Saint-Pierre, ne se représentait pas. Ensuite, le thème de la nationalisation de l'électricité a amené des votes au Parti libéral. Des partisans de l'Union nationale ont voté libéral à cause de cela. Il y en a même qui voulaient aller plus loin et nationaliser aussi Bell Canada, les industries de la pulpe, etc. Des libéraux n'étaient pas trop favorables à la nationalisation de l'électricité, mais ça ne les a pas empêchés de voter pour le parti.

R. croit que les nouvelles lois de Lesage dans le domaine de l'éducation, de l'hospitalisation ont été plus importantes que la nationalisation de l'électricité. Plusieurs électeurs de Saint-Pierre ont profité de ces lois et certains ont voté libéral à cause de cela. Même de vieux partisans de l'Union nationale admettaient qu'ils y avaient gagné avec ces lois, malgré l'augmentation des taxes. Ils ont quand même voté pour l'Union nationale, mais sans trop savoir pourquoi.

Quelques libéraux de 1960 ont été perdus. Trois familles peut-être, et dans tous les cas pour des insignifiances. Dans deux de ces cas, un membre de la famille a dû payer de l'amende pour excès de vitesse. Du temps de l'Union nationale, on s'arrangeait avec le député ou quelqu'un d'influent, et on ne payait pas d'amende. Les libéraux n'ont pas voulu agir ainsi et ces familles ont voté pour l'Union nationale à cause de cela. L'autre cas, c'est celui d'un type qui a prétendu qu'on avait empiété sur son terrain quand le chemin a été refait au printemps.

Il y en a plusieurs, dit R., qui ne regardent pas tellement l'argent qu'ils reçoivent du gouvernement, mais l'argent qu'ils doivent sortir de leur poche. Il est plus important pour eux de ne pas payer 25 \$ d'amende que de recevoir une bourse de 100 \$ pour l'éducation de leur garçon.

En 1960, le gouvernement libéral avait promis de faire des lois pour tout le monde, et il a bien fait de tenir sa promesse. C'est là le grand changement avec l'Union nationale. Le père de R. ajoute que maintenant les gens n'ont pas à s'humilier pour obtenir quelque chose.

R. ajoute que la promesse de Johnson de monter le salaire minimum à 1 \$ l'heure lui a nui plutôt qu'elle l'a aidé. Il cite le cas d'une restauratrice de Saint-Pierre qui paie ses serveuses 0,60 \$ l'heure. Si elle devait les payer 1 \$ l'heure, il faudrait qu'elle monte les prix, qu'elle enlève les pourboires, et ça ne ferait l'affaire de personne.

Il y a autre chose qui a nui à Johnson, de l'avis même d'un partisan de l'Union nationale. Un soir à la télévision, Johnson promet de baisser les taxes, de hausser les exemptions. Une heure plus tard, c'est encore lui qui parle, et cette fois il promet d'augmenter les octrois, d'effacer les dettes. Ça ne tient pas debout : venir chercher moins d'argent et en donner davantage. Autrefois on pouvait faire passer cela, mais aujourd'hui les gens connaissent mieux la politique — ils sont mieux renseignés, jette la mère de R. — et ils ne se laissent pas prendre aussi facilement. Les politiciens, il y en a qui ont l'air fou à la télévision ! La politique, ça ne se fait plus comme avant. Les gens n'aiment plus quelqu'un qui passe son temps à crier fort et à faire des critiques. Il faut donner du positif.

L'épouse de R. est la première à parler du débat télévisé entre Lesage et Johnson. R. ne sait pas si le débat a acquis beaucoup d'électeurs au Parti

libéral, mais ce qui est sûr c'est que les deux « engagés », qui sont de familles unionistes, ont décidé de voter pour le Parti libéral à l'issue du débat. L'un des deux dit qu'il n'a jamais été aussi mal que ce soir-là. Il était tout en sueurs. Johnson disait qu'il n'était pas le seul à avoir acheté des actions, ça faisait penser à un enfant qui dit : « c'est pas moi, c'est lui ! ».

R., à la différence de B., approuve l'existence d'une association libérale dans le comté, même s'il admet qu'en dehors de l'île elle a pu nuire au candidat du parti.

R. est évidemment contre le patronage. Il se réjouit qu'il ait diminué depuis 1960. Après qu'il soit parti pour une réunion de l'association libérale, son père me parle de Taschereau. C'était mon homme, dit-il, sauf au moment des élections. Je n'aimais pas sa façon de faire des élections. Il donnait de l'argent, effaçait des comptes, comme Duplessis. Je trouve que ce n'est pas correct. De pauvres diables avaient besoin de cela. Qu'un avocat ou qu'un médecin en profite pour les acheter, ce n'est pas correct.

D'une forme de gouverne à l'autre

Les propos de nos deux informateurs manifestent deux façons différentes de concevoir et de percevoir la politique ou mieux la gouverne, dans ses aspects politiques et administratifs. Ces deux cultures différentes renvoient à des pratiques différentes, ce que nous avons pu observer dans l'île et qui nous a été confirmé par d'autres informateurs.

Avant de nous interroger sur les rapports entre les représentations et les pratiques, essayons de définir les deux formes opposées de la gouverne qui se dessinent à partir des propos tenus par les deux organisateurs libéraux.

La gouverne consiste dans l'ensemble des relations de contrôle qui coordonnent l'action dans une organisation. À la suite de M. G. Smith,¹ on peut distinguer les modalités politique et administrative de la gouverne. La gouverne s'exerce selon le mode politique quand le pouvoir des acteurs impliqués dans les structures ou les processus de coordination des affaires publiques a un caractère segmentaire ou compétitif. Elle s'exerce selon le mode administratif quand, au contraire, le pouvoir des acteurs a un caractère hiérarchique ou monopolisateur.

Les représentations officielles de la gouverne dans nos sociétés veulent que l'élaboration des mesures gouvernementales ait un caractère politique et que leur application ait un caractère administratif. Mais ce ne sont justement que des représentations officielles. Il arrive que l'élaboration des mesures gouvernementales ait en fait un caractère administratif, quand, par exemple, un parti

1. Dans : *Government in Zazzau, 1800-1950*, Londres, Oxford University Press, 1960.

très dominant impose ses vues sans qu'il y ait débat ou presque. Et il arrive aussi que l'application des mesures gouvernementales ait en fait un caractère politique, soit qu'il y ait débat entre les fonctionnaires, soit que les relations entre les fonctionnaires et leurs publics donnent lieu à des négociations ou à d'autres phénomènes de pouvoir réciproque.

Il y a d'ailleurs des idéologies de remplacement (des « utopies » au sens de Karl Mannheim)² qui prônent le renversement de ces vues courantes de la gouverne. Dans maints pays dits sous-développés, il a été proclamé au moment de l'indépendance qu'on ne pouvait se payer le luxe d'un système compétitif de partis pour l'élaboration des mesures gouvernementales. Et, dans nos propres États, l'école dite du *public choice* voit un correctif à la bureaucratie dans l'instauration d'une certaine compétition entre les services gouvernementaux.³

Mais revenons à nos deux organisateurs libéraux de l'île d'Orléans, au moment de la Révolution tranquille. Les propos de B. renvoient à une gouverne par patronage et ceux de R. à une gouverne par réglage. Le patron est l'opérateur du premier système alors que le régleur est l'opérateur du second. L'opérateur est entendu ici, à la suite de Bertrand de Jouvenel, comme « l'homme obsédé par une certaine fin qu'il se propose et qui, en vue de cette fin, s'applique systématiquement à mettre en mouvement quantité de personnes dont le concours simultané ou successif est nécessaire au résultat qu'il recherche ».⁴

Le patron s'intéresse surtout à l'application des mesures gouvernementales. C'est là qu'il voit le jeu de la politique. Il négocie avec ses clients des échanges de prestations. Il négocie aussi avec le député ou celui qui en tient lieu dans le comté, de façon à obtenir les prestations demandées par les clients, ou qui leur seront offertes. Cet intérêt pour la phase de l'application est évident dans le discours de B. Par contre, il s'intéresse peu aux choix qui sont faits dans l'élaboration des mesures gouvernementales : le projet de nationalisation de l'électricité ne l'intéresse pas, si ce n'est par les emplois que la nationalisation permettra d'accorder. L'opposition de B. à l'association libérale du comté s'explique un peu de la même façon. Orientée surtout vers la participation à la gouverne par réglage, elle n'intéresse pas B. qui n'y voit que des contraintes posées à la gouverne par patronage. Même les remarques faites par B. et son épouse sur le débat télévisé entre Lesage et Johnson peuvent s'interpréter dans cette perspective. En ville, disent-ils, les gens sont peut-être influencés par le débat sur des idées, mais ici l'idée des gens était faite avant le débat — en sous-entendu : selon ce qu'ils avaient obtenu ou non par patronage du gouvernement libéral sortant.

2. Voir, de cet auteur : *Idéologie et utopie*, Paris, Marcel Rivière, 1956.

3. À ce propos, voir l'ouvrage de William A. NISKANEN jr., *Bureaucracy and Representative Government*, Chicago, Aldine-Atherton, 1971.

4. *De la politique pure*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, p. 92.

Dans la gouverne par réglage, c'est plutôt l'élaboration des mesures gouvernementales qui est déterminante. Elle donne lieu à un débat, donc à de la politique, mais une fois les mesures adoptées l'application doit se faire de manière uniforme. C'est ce qu'entend R. quand il se félicite que le gouvernement libéral ait fait des lois pour tout le monde. Dans la mesure où l'association libérale participe à cette gouverne, R. y est favorable. La règle ayant un caractère « universel » alors que les prestations du patronage ont un caractère « particulier », il n'est pas étonnant que R. ait une vue plus générale de l'activité politique et administrative. Il ne comprend pas que les politiciens puissent promettre à la fois de baisser les taxes et d'augmenter les « octrois », que des électeurs soient sensibles à ce qu'on leur enlève, par exemple sous forme d'amendes, et qu'ils conservaient autrefois grâce au patronage, alors qu'ils sont plus insensibles à ce qui leur est donné par voie de réglage (par exemple, une bourse pour l'éducation de leurs enfants). D'autres électeurs par contre apprécieraient cette nouvelle forme de gouverne.

Le patronage et le réglage

Cela illustre bien la différence entre le patronage et le réglage, et comment la Révolution tranquille a consisté fondamentalement dans le passage de l'un à l'autre. Le patronage et le réglage se caractérisent par deux « mouvements » différents de la part de leur opérateur, le patron d'une part et le régleur d'autre part. Le régleur élabore ou applique des mesures qu'il veut les plus générales possible, de façon à y inclure de nombreux cas particuliers. Le patron au contraire traite chaque cas dans sa spécificité, dans l'élaboration des mesures gouvernementales et surtout dans leur application.⁵

C'est la distinction entre l'universalisme et le particularisme qui a été posée clairement par Parsons et Shils dans la construction d'une théorie générale de l'action.⁶

En termes logiques cette fois, on peut dire que le réglage s'exerce en extension alors que le patronage s'exerce en compréhension. Dans une relation

5. Cette différence avait déjà été soulignée par Robert K. MERTON dans son étude célèbre sur la machine politique, reproduite dans *Éléments de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1953: 151-168.

6. « *Universalism*: The role-expectation that, in qualifications for memberships and decisions for differential treatment, priority will be given to standards defined in completely generalized terms, independent of the particular relationship of the actor's own statuses [...] to those of the object.

« *Particularism*: The role-expectation that, in qualifications for memberships and decisions for differential treatment, priority will be given to standards which assert the primacy of the values attached to objects by their particular relations to the actor's properties [...] as over against their general universally applicable class properties. »

Talcott PARSONS et Edward A. SHILS (éds), *Toward a General Theory of Action*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1954, p. 82.

de réglage entre un régleur et ses sujets, l'extension est grande et la compréhension est petite, alors que dans une relation de patronage entre un patron et ses clients, l'extension est petite mais la compréhension est grande.⁷ D'autant plus que les acteurs sont en présence l'un de l'autre dans une relation de patronage, alors que c'est rarement le cas dans une relation de réglage. L'échange n'y est pas évident, à la différence de la relation de patronage.

Cette opposition entre les deux modes de gouverner n'est pas sans rappeler celle qu'a posée Georges Dumézil entre le juriste et le magicien, « le souverain sous son aspect raisonnant, clair, réglé, calme, bienveillant, sacerdotal » et « le souverain sous son aspect assaillant, sombre, inspiré, violent, terrible, guerrier ». ⁸ Le patron n'a pas toujours les caractéristiques du magicien, mais il peut apparaître ainsi pour ceux qui ne sont pas de son parti, comme l'indiquent certains des propos de B.

De façon plus nette, l'opposition entre le patron et le régleur fait penser à celle qu'ont faite les Chinois entre le gouvernement par la bienveillance et le gouvernement par la loi, le confucianisme et le légisme. Pour les légistes, la règle naturelle suffisait à gouverner les hommes bons, mais ceux-ci n'existent plus dans le monde ou sont trop peu nombreux ; on doit donc gouverner par la règle du droit. ⁹

C'est un peu le même constat qui est fait au moment de la Révolution tranquille. Le gouvernement par relations personnelles mène aux faveurs particulières et à la corruption. On ne peut établir la justice sociale que par des règles impersonnelles et universelles. Aux subventions discrétionnaires doivent succéder des procédures générales dans les achats, les contrats, le recrutement des fonctionnaires du gouvernement.

Les opérations de patronage et de réglage font une place différente, dans leur déroulement, à la politique et à l'administration. Le patron politise l'application pour obtenir l'appui de ses clients et ainsi éliminer ou tout au moins affaiblir ses rivaux non seulement dans l'application mais aussi dans l'élaboration des mesures gouvernementales. ¹⁰ Le régleur tolère qu'il y ait débat autour de l'élaboration des mesures gouvernementales, mais ne le tolère pas dans l'application. Le réglage incline ainsi à la bureaucratie dans les relations

7. Voir à ce sujet : Vincent LEMIEUX, « Patronage ou bureaucratie », reproduit dans *Parenté et politique. L'organisation sociale dans l'île d'Orléans*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971 : 225-235.

8. Dans : *Mitra-Varuna, Essai sur deux représentations indo-européennes de la souveraineté*, Paris, Gallimard, 1948, p. 85.

9. Voir à ce propos : Hu Yan MUNG, *Étude philosophique et juridique de la conception de « Ming » et de « Fen » dans le droit chinois*, Paris, Domat-Monchrestien, 1932.

10. À ce propos, voir : Vincent LEMIEUX, *Le patronage politique. Une étude comparative*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977.

avec les sujets, alors que le patronage incline à la partisanerie dans les relations avec les clients.

Pour concilier les deux, peut-être faut-il un gouvernement par arbitrage, qui corrige par la politique les excès administratifs du réglage et qui corrige par l'administration les excès politiques du patronage.

Pratiques et représentations

Les pratiques du patronage et du réglage se déroulent dans des systèmes sociaux qu'on peut considérer comme des langages au sens large du terme, ou encore comme des systèmes symboliques qui sont faits indissociablement d'un plan de l'expression (le signifiant) et d'un plan du contenu (le signifié).

En suivant une terminologie et un schématisme proposés par Paul Mus dans ses cours au Collège de France,¹¹ nous disons que le langage des pratiques s'exprime en des institutions qui ont des conduites comme contenu. Les institutions sont entendues ici comme toute manifestation extérieure récurrente des pratiques sociales, qu'elles soient officielles et autorisées, ou seulement officieuses. Quant aux conduites, on peut les définir par ce qu'elles produisent, c'est-à-dire par les flux de toutes sortes qui sont émis d'un acteur à l'autre.

Ainsi la pratique du patronage se manifesterait extérieurement, au plan institutionnel, par des mises en contact entre le patron et le client, alors que la pratique du réglage emprunterait plutôt d'autres canaux : l'écrit en particulier. Sur le plan du contenu, il y a aussi des différences : par exemple, les pratiques du patronage produisent généralement plus d'information que les conduites de réglage, grâce à la communication interpersonnelle que le contact rend possible.

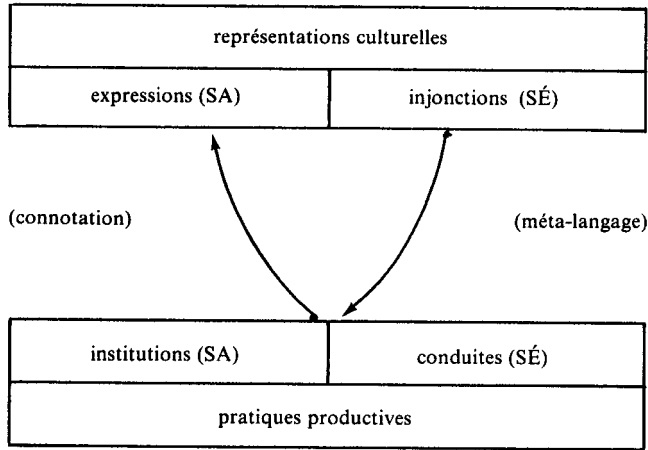
Mais le patronage et le réglage existent aussi au niveau des représentations culturelles. Plus proprement que les systèmes sociaux, les systèmes culturels sont des langages, avec un niveau du signifiant (SA) et un niveau du signifié (SÉ). Mus nommait expressions les signifiants des représentations culturelles, et injonctions leurs signifiés, vus dans l'articulation des systèmes culturels aux systèmes sociaux.

Sans le dire en ces termes, Mus montrait que les systèmes culturels étaient le méta-langage des systèmes sociaux qui, en retour, étaient connotés par les systèmes culturels. Selon Roland Barthes, « un méta-langage est un système dont le plan du contenu est constitué lui-même par un système de signification », alors « qu'un système connoté est un système dont le plan d'expression est constitué lui-même par un système de signification ».¹²

11. Voir en particulier le résumé des cours de 1958-1959 paru dans *L'Annuaire du Collège de France*, 59^e année (1959) : 413-425.

12. Dans : *Le degré zéro de l'écriture*, suivi des *Éléments de sémiologie*, Paris, Gonthier, 1964, pp. 163-164.

On peut schématiser ainsi, à la suite de Mus, la double articulation des systèmes culturels et des systèmes sociaux :



Double articulation entre les représentations culturelles et les pratiques productives

Le contenu des représentations culturelles est fait des pratiques productives qu'il enjoint, mais les pratiques productives sont en retour exprimées dans les représentations culturelles. C'est dans les représentations culturelles qu'on prend conscience des pratiques productives, où l'on retrouve du même coup l'application des représentations culturelles. La culture authentifie les pratiques en les exprimant et les guide en les enjoignant.

Plusieurs auteurs qui ont étudié les phénomènes de patronage ont bien saisi cette double articulation et la détermination réciproque qu'elle exerce. Ainsi Jeremy Boissevain note à propos d'une étude sur le patronage en Sicile :

« Il est frappant de constater que, dans les pays catholiques où existe un important culte des saints, ainsi l'aire méditerranéenne et l'Amérique latine, on a aussi un système politique qui, s'il n'est pas fondé sur les relations patron-client, est pour le moins fortement influencé par ces relations. Ces pays diffèrent des pays catholiques, situés plus au nord de l'Europe, où le culte des saints est beaucoup moins pratiqué, et où les relations patron-client sont moins importantes. Je ne prétends pas qu'il y a un lien causal entre le culte des saints et un système de patronage politique, bien que ce puisse être le cas. Mais il est évident, je pense, que le patronage religieux et le patronage politique se renforcent l'un l'autre. Chacun sert de modèle à l'autre. »¹³

13. Dans : « Patronage in Sicily », *Man*, 1966, pp. 30-31.

Dans cette veine on peut se demander si des représentations culturelles de nature religieuse n'ont pas authentifié et guidé les pratiques du patronage et du réglage dans notre société. Les représentations ont aussi connoté des pratiques changeantes, mais nous négligerons ici cet aspect pour nous concentrer quelque peu sur l'autre.

À titre d'hypothèse, nous proposerions que deux conceptions différentes de Dieu ont pu authentifier et guider à la fois les pratiques opposées du patronage et du réglage au Québec. La culture religieuse a représenté Dieu comme créateur d'un ordre juste dans le monde, où chacun est assigné à sa place. C'est le Dieu régleur, qui connaît. Mais Dieu est aussi représenté comme un « patron » qui comprend, auprès duquel peuvent intervenir les saints, qui sont des patrons inférieurs, et en particulier la Vierge Marie. Les saints sont même des patrons de leur propre chef, sans avoir à agir comme des intermédiaires (*brokers*) auprès de Dieu. Ainsi saint Antoine de Padoue est le « patron » des objets perdus. De lui-même il peut vous accorder, en échange d'une faveur ou d'une simple prière, de retrouver un objet précieux. Un peu comme le député ou l'organisateur qui n'a pas toujours, pense-t-on, à s'adresser à un fonctionnaire, à un ministre, ou au Premier ministre pour donner à un client une prestation de patronage.

Toutefois les représentations culturelles ne saisissent pas tout des pratiques et dans ce qu'elles saisissent il y a des aspects contradictoires. Par exemple, le modèle religieux pose un Dieu régleur mais il ne prévoit pas qu'il puisse être remplacé par un autre, comme le sont les gouvernements qui sont battus au moment des élections. Et le Dieu régleur, représenté comme un Dieu juste, est aussi un Dieu incompréhensible quand il pardonne au pécheur et châtie le juste. Un peu comme les gouvernements de réglage qui dans l'application des mesures gouvernementales se montrent parfois excessivement rigides envers certains sujets et plus souples envers d'autres.

Le patron, comme le bon pasteur, délaissera les brebis qui lui sont acquises, pour tenter de convertir les brebis perdues, de façon à grossir sa majorité ou à la mieux assurer.

On voit qu'il y a là un immense thème. Comment les systèmes culturels et les systèmes sociaux, en métaphore les uns des autres par les voies du métalangage et de la connotation, s'ajustent mutuellement pour que les représentations authentifient et guident des pratiques que « rattrapent » les représentations? Rattrapage qui est toujours partiel et qui se décroche des pratiques, emporté qu'il est dans la logique du signifiant. De plus, des pratiques échappent aux représentations car, selon Mus, « la conscience n'est qu'une exception de l'inconscient ». ¹⁴

14. On trouvera une présentation de la pensée de Paul Mus dans : Vincent LEMIEUX, « Un homme et une œuvre : Paul Mus », *Cahiers internationaux de sociologie*, LX, 1976 : 129-154.

Parti de la Révolution tranquille, telle qu'elle fut vécue sur le terrain par deux organisateurs politiques, nous sommes allé de l'étude des systèmes sociaux à celle des systèmes culturels et à la réflexion sur leur articulation réciproque. N'est-ce pas là le cheminement qui fut celui de Jean-Charles Falardeau, précurseur d'une sociologie nouvelle qui tienne ensemble le culturel et le social ?

Vincent LEMIEUX

*Département de science politique,
Université Laval.*